



Vélizy-Villacoublay

Centre Communal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES
CANTON DE VERSAILLES -2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 6 février à dix-sept heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni, à l'Espace Tarron, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay, Président du CCAS.

Présents :

Pour les administrateurs élus : Mme Magali Lamir, Mme Michèle Menez, Mme Chrystelle Coffin, M. François Daviau.

Pour les administrateurs nommés : Mme Michèle Cambron, M. Lucien Legay.

Absents :

M. Pierre-François Brisabois
Mme Martine Desrues.

Ont donné procuration :

Mme Christiane Lasconjarias à Mme Michèle Menez
M. Jean-Marc Chauveau à M. Legay
Mme Muriel Garat à Mme Lamir
Mme Marina Lancelle à Mme Coffin.

Délibération n°2026-01

OBJET : Rapport d'orientation budgétaire 2026

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2312-1,

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Pour toute correspondance :

M. le Maire, Président du CCAS • CCAS, Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n°2026-01

CONSIDÉRANT que dans les établissements publics des communes de 3 500 habitants et plus, un débat est obligatoirement organisé au Conseil d'administration sur les orientations générales du budget dans la période de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

CONSIDÉRANT que le rapport d'orientation budgétaire servant de support au débat doit faire état des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et la gestion de la dette, de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

CONSIDÉRANT le rapport présenté sous forme de Powerpoint et le débat qui s'en est suivi,

ENTENDU l'exposé de M. Pascal Thévenot, Maire, Président du CCAS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif du CCAS pour l'année 2026 suite à la présentation du rapport annexé à la présente délibération.

APPROUVE le débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif du CCAS pour l'année 2026.

Fait et délibéré à Vélizy-Villacoublay, le 6 février 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr